

Silvia RONCHEY, *Indagine sul Martirio di San Policarpo. Critica storica e fortuna agiografica di un caso giudiziario in Asia Minore*, Rome, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1990 (Istituto Italiano per il Medio Evo. Nuovi Studi Storici, 6), 25 × 18 cm, 242 p., ISSN 0391-8475.

La lettre de l'Église de Smyrne envoyée à celle de Philomenion raconte le martyre, attesté par nombre d'autres sources, subi à un âge très avancé par son évêque Polycarpe. *Passion de martyr*, le document passe pour être le plus ancien conservé du genre. Ce qui marque le texte, c'est l'attitude antihéroïque du saint : inversement, Germanicus (3, 1) recherchait la dent des bêtes, tandis que l'excitateur Quintus, un *Phrygien*, finit par accepter de jurer et de sacrifier (4). Ces divergences indiquent la présence au sein du christianisme de stratégies contradictoires face à l'autorité politique. Le rejet de tout exhibitionnisme dans la souffrance vise, à travers le cas de Quintus, le Montanisme. Depuis longtemps, la critique a essayé de dater la mort de Polycarpe, non sans grosses difficultés. L'année retenue par la tradition, 167, est antérieure à l'apparition du Montanisme (171) ; d'après les inférences autorisées par l'œuvre d'Aelius Aristide, le proconsulat de Statius Quadratus serait à placer en 155 (Waddington). C'est ce qui a amené H. Grégoire à proposer, sur la foi d'autres concordances chronologiques, celle de 177, mal reçue en général par les spécialistes. Si les raisons de repousser 167, comme le soutient Madame Ronchey, ne sont pas sérieuses, le propos antimontaniste du *Martyre de Polycarpe* fournirait un premier élément anachronique. Ce n'est en vérité que le premier d'une série dont il conviendra de dégager la leçon. Tel est aussi l'objectif de la partie constructive du livre.

Ce qui frappe, c'est la volonté explicite (10, 1-2) du futur martyr de collaborer avec le pouvoir romain. Voilà qui oblige à s'interroger sur les modalités de la persécution. Ici, le responsable de l'arrestation fut un magistrat local, l'*εἰρηναρχος*, qui avait en charge la sécurité publique. De surcroît, il se nommait Hérode et il était par conséquent juif ou demi-juif. Ainsi s'expliquerait l'agressivité dont il fait preuve, à la différence de ses subordonnés, les *διοψιῖται*. Or, la capture hors les murs d'un trublion incombait normalement aux *stationarii*, relevant de l'autorité du gouverneur romain. Maladresse ? Elle ne plaiderait pas pour l'ancienneté de la rédaction. Ou volonté de mystification délibérée ? L'auteur chercherait à charger l'autorité locale d'un accident politique et à excuser le gouvernement central de Rome. L'hostilité que manifeste Polycarpe au *δῆμος* plaide dans le même sens. Madame Ronchey en tire des conclusions intéressantes sur la structure politique de la colonie romaine. On peut supposer que le *δῆμος*, opposé à l'*ὄχλος*, gardait à Smyrne des vestiges d'autorité. La réunion au stade pour la célébration du *κοινόν* d'Asie correspondrait à la vraie assemblée populaire de la cité de Smyrne convoquée au théâtre (*Vita Polycarpī* 30, 1 ; 31, 1). Les similitudes d'expression entre le *Martyre de Pionius* et le *Martyre de Polycarpe* sont patentes. Le premier montre fort bien les tensions qui opposaient Juifs et Chrétiens au III<sup>e</sup> s. D'autre part, on doit reconnaître que portait ombrage aux Juifs dans l'Asie Mineure de la même époque l'alliance objective entre le pouvoir romain et le christianisme, assoiffé de gagner le statut de religion universelle. Les Juifs avaient donc intérêt à favoriser alors les persécutions par tous les moyens. C'est aussi l'attitude prêtée à ces derniers par le *Martyre de Polycarpe*, impensable en fait à l'époque où les faits sont censés s'être déroulés. C'est une autre mystification qu'il faut mettre à charge de l'auteur. Il est assez probable cependant que sous Marc-Aurèle a été promulgué un décret organisant la recherche d'office contre les Chrétiens. Comme maints représentants de la tradition protestante, Madame Ronchey ne croit pas à la valeur apostolique du *Martyre*. Déjà en 1874, Keim avait affirmé qu'il n'avait pu être rédigé avant le milieu du III<sup>e</sup> s. Comme fourchette chronologique, elle propose plutôt le troisième quart du III<sup>e</sup> siècle, soit entre les ères de persécution menées par Dèce et par Dioclétien.

Le volume se termine par un appendice «All'origine della collocazione degli atti dei martiri nell'ambito della critica storica e della storia della filologia», mais ne renferme aucun index. Il eût été intéressant de pouvoir disposer au moins d'un index des textes étudiés et des études modernes discutées. Force est de convenir cependant que le livre repose sur une vaste érudition et conduit à des conclusions assez convaincantes ; toutefois, la datation du *Martyre* demeure plutôt conjecturale, faute d'éléments véritablement probants. Pourtant, l'ouvrage de Madame Ronchey n'est point d'accès facile : elle manie, autant qu'en puisse juger un lecteur non italo-phoné, une langue assez précieuse, elle aime la rhétorique, ce qui ne va pas sans entraîner quelques longueurs dans la démonstration, et ne se soucie point de donner à ses pages un aspect aéré. La typographie est excellente (on corrigera néanmoins des fautes d'impression en cascade p. 130, n. 39, dans une longue citation de Renan). Souhaitons que l'ouvrage emporte la conviction de tous les spécialistes.

Jacques SCHAMP.